La République du Centre, 2 juillet 2013

DÉCENTRALISATION ■ Rencontre Sueur-Hollande ce soir

Orléans, communauté urbaine ?

Avec l'acte III du projet de décentralisation, qui sera débattu mi-juillet à l'Assemblée nationale avant de revenir en septembre au Sénat, l'agglomération d'Orléans pourrait devenir communauté urbaine.

SÉNAT. 29 heures de débat avec Jean-Pierre Sueur.

Le projet a d'abord été discuté au Sénat. Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des lois, s'est impliqué dans cette étape, qui peut modifier le statut de Lyon, Marseille, Paris... et même Orléans. Il en sera question, ce soir, à 19 heures, lors d'une rencontre prévue avec le président de la République.

« Nous sommes intervenus auprès du Premier ministre pour simplifier ce texte très long », souligne l'Orléanais. Le Sénat a décidé de « faire confiance aux élus » et de définir clairement le rôle de chaque communauté : urbaine, d'agglomérations, de communes. Mieux, il a inscrit une disposition qui permet aux communautés d'agglomérations situées en agglomérations de plus de 250.000 habitants de devenir communautés urbaines. Orléans pourrait faire partie du lot.

Plus de compétences

« Ce nouveau statut est plus fort que la communauté d'agglomérations. Elle dispose de plus de compétences et d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) plus conséquente », stipule Jean-Pierre Sueur.

Quelques conditions sont toutefois nécessaires à une mise en place : « Il faut l'accord, à la majorité qualifiée, des communes (2/3 d'entre elles représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population), ainsi que de la ville-centre. Ces communautés urbaines joueraient le rôle de métropole régionale ».

Le texte modifié a été voté au Sénat à 183 voix pour et 38 contre en première séance, mais devra encore être étudié avant d'être promulgué. Orléans devra patienter pour, éventuellement, changer de dimension. Mais cette donnée est d'ores et déjà matière à réflexion pour les candidats aux municipales. ■

Arnaud Charrier

■ D'autres sujets abordés

De quoi parleront Jean-Pierre Sueur et François Hollande ce soir ? De sujets à débattre en juillet par la commission des lois au Sénat. Il sera ainsi question du Conseil supérieur de la magistrature : « Le vote du Sénat est lié à la possibilité, ou non, de faire un congrès ». Jean-Pierre Sueur est aussi rapporteur de la loi sur la transparence de la vie publique : « L'Assemblée nationale a adopté une position différente de celle de François Hollande. Elle a imaginé un système où les déclarations sont publiques, sans pouvoir être publiées. C'est un sujet de discussion ». La Tunisie (le président a invité l'Orléanais pour un voyage officiel jeudi et vendredi) et Steco *(lire p. 4)* seront deux autres thèmes de conversation.

.

Phoca PDF